

Décret Valls du 5/12/2016 - Ce décret violerait-il notre Constitution ?

Réflexions de plusieurs membres de nos associations, à l'adresse des avocats, et de tout Français osant se poser les questions qui fâchent. Combien oseront transmettre ce document à leurs pairs ? L'avenir dépend de nos interventions.

Par ce décret était instituée un organisme : l'Inspection Générale de la Justice (I.G.J), dépendante du Pouvoir Exécutif (créé par ce dernier). Ce décret prenant effet le 1er janvier 2017.

Chacun sait que : Tribunaux de Grande Instance, Cours d'Appel, Cour de Cassation, composent nos juridictions. Rappelons qu'aucun Pouvoir ne peut prendre le pas sur l'autre. (Séparation).

Or par ce décret, ces Tribunaux sont contrôlés par l' I.G.J. Exception : la Cour de Cassation, par décision du Conseil d'Etat de Mars 2017. Sur le décret de Valls est bien mentionné : contrôlés ! Inspection appréciant l'activité, le fonctionnement, la performance des juges ! Juges censés être indépendants, inamovibles, et non notables par I.G.J.

Si, comme le fait observer Mme Pouliquen, juriste, un Ministre ordonne une enquête sur la manière de servir de juges indépendants, c'est une sacrée pression, contraire à la séparation des Pouvoirs, laissant la porte ouverte à tout abus du Pouvoir Exécutif. Les jugements actuels sur G.Jaunes semblent l'indiquer, porte ouverte illégale par soumission à une dictature dissimulée.

L'hypocrisie, serait à son comble, si nous pouvions la comparer aux rapports qui existent entre l'Ordre des médecins et les médecins. L'Ordre ne devant en aucune manière intervenir sur la façon de soigner du professionnel, dans la mesure où le patient ne porte pas plainte. Le médecin étant libre dans ses prescriptions, tout autant que lorsqu'il établit un certificat de contre-indication quelconque. Non, le médecin doit se plier au diktat de l'Ordre et des Laboratoires ! Ils ne sont plus indépendants. Hippocrate violé !

Ayant visionné la vidéo de François Asselineau "*Le décret Valls a-t-il supprimé la Constitution*", du 7 septembre 2018, est très loin de nous avoir convaincus. Quand fait-il état de la soumission des Juges, de leur contrôle ? **JAMAIS !**

Nous ne pouvons que pencher vers les avis de plusieurs juristes qui démontrent que les juges ne sont plus autonomes, mais bien contrôlés. **Pauvre Constitution violée !**

Cynisme et hypocrisie sont les mamelles de certains "vaches" de citoyens haut-placés.